



**PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)** = protection et gestion de la nature, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation du public et expérimentation.

*2 en Isère*



**SITES RAMSAR** = convention relative à la conservation des zones humides d'importance internationale, (habitats des oiseaux d'eau)

*3 en Rhône-Alpes mais pas en Isère*

**ESPACES PROTEGÉS PAR UNE CONVENTION OU UN CONTRAT**

**NATURA 2000** = conservation de la nature de l'Union européenne pour empêcher la dégradation de la biodiversité.

*23 sites en Isère*



**LES PARCS NATIONAUX** = protection et gestion de la biodiversité ainsi que du patrimoine culturel, bonne gouvernance et accueil du public.

*1 en Isère : le Parc national des Ecrins*



**L'aire d'adhésion**  
Communes qui adhèrent à la charte du parc.

**SITES ACQUIS DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS (CEN)** = restaurer et gérer des sites naturels remarquables.

*Plus de 40 en Isère*

**ESPACES PROTEGÉS PAR MAITRISE FONCIERE**

**ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)** = sites départementaux et locaux, préserver et gérer des milieux et aménager ces espaces pour les ouvrir au public.

*141 en Isère*

